

DAVREUX ET ASSOCIES S.A.S

648 chemin de la Bretèque
76230 BOIS-GUILLAUME

☎ : +33 (0)2 35 70 77 11

✉ : detasa@davreux.com

**EXPERT - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

CHRISTIAN DAVREUX

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

☎ : +33 (0)6 61 33 06 45

FRANÇOIS DE MASCUREAU

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

☎ : +33 (0)6 62 64 90 33

MECENAT GROUPE BALAS

Fonds de dotation

10-12 rue Pierre Nicolau

93400 SAINT OUEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros

Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Rouen-Normandie

RCS ROUEN 352 691 216
SIRET : 352 691 216 00035
TVA : FR 85 352 691 216

Au Fondateur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation **MECENAT GROUPE BALAS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons contrôlé le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que le plan comptable et la présentation de ceux-ci.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les documents diffusés sur la situation financière et les comptes annuels.


Christian **DAVREUX**
Commissaire aux Comptes

Fait à BOIS GUILLAUME
Le 23 mai 2012
Le Commissaire aux Comptes
DAVREUX ET ASSOCIES S.A.S.


François de **MASCUREAU**
Commissaire aux Comptes

FONDS DE DOTATION MECENAT GROUPE BALAS

10-12 RUE PIERRE NICOLAU

93400 SAINT OUEN

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

édité le 03/05/2012

**FONDS DE DOTATION MECENAT GROUPE BALAS
BILAN ACTIF**

DAVREUX ET ASSOCIES S.A.S.
Commissaire aux comptes

page 2

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

Edité le 03/05/2012

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2011
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2010
(15 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfiques						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	143		143	100,00	11 409	100,00
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	143		143	100,00	11 409	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	143		143	100,00	11 409	100,00

FONDS DE DOTATION MECENAT GROUPE BALAS
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

Edité le 03/05/2012

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (15 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	11 409	N/S		
Résultat de l'exercice	-12 462	N/S	11 409	100,00
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	-1 053	-736,35	11 409	100,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 196	836,36		
Autres				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	1 196	836,36		
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	143	100,00	11 409	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FONDS DE DOTATION MECENAT GROUPE BALAS
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

Edité le 03/05/2012

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (15 mois)		Variation absolue (15 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services								
Montants nets produits d'expl.								
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Dons								
Cotisations								
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits					40 000	100,00	-40 000	-100,00
Reprise de provisions								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation					40 000	100,00	-40 000	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)					40 000	100,00	-40 000	-100,00
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)								
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)					40 000	100,00	-40 000	-100,00
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-11 266				-11 266	N/S
TOTAL GENERAL			11 266		40 000	100,00	-28 734	-71,82
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises et de matières premières								
Variation de stock marchandises et matières premières								
Autres achats non stockés								
Services extérieurs								
Autres services extérieurs			1 232		2 027	5,07	-795	-39,21
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Autres charges de personnel								

FONDS DE DOTATION MECENAT GROUPE BALAS
COMPTE DE RÉSULTAT

DAVREUX ET ASSOCIES S.A.S.
 Commissaire aux comptes

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

Edité le 03/05/2012

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2010 (15 mois)	Variation absolue (15 mois)	%	
Subventions accordées par l'association	11 230	26 564	66,41	-15 334	-57,71
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (I)	12 462	28 591	71,48	-16 129	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)					
CHARGES FINANCIERES:					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements					
Total des charges financières (III)					
CHARGES EXCEPTIONNELLES:					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Total des charges exceptionnelles (IV)					
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôts sur les sociétés (VI)					
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	12 462	28 591	71,48	-16 129	-56,40
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		11 409	28,52	-11 409	-100,00
TOTAL GENERAL	12 462	40 000	100,00	-27 538	-68,83

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL				

FONDS DE DOTATION

MECENAT GROUPE BALAS

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/11

- I - Faits caractéristiques de l'exercice
- II - Principes, règles et méthodes comptables
- III - Notes sur le bilan
- IV - Notes sur le compte de résultat
- V - Autres informations

I – Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

II – Principes, règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

- Valeurs mobilières de placement

Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est constituée le cas échéant, lorsque la valeur d'acquisition se révèle inférieure au cours à la date de clôture de l'exercice.

III – Notes sur le bilan

- Variation des Fonds associatifs

	Solde début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde fin d'exercice
Fonds propres :				
Dotations consommables	10 000			10 000
Dotation consommables inscrites au compte de résultat	-10 000			-10 000
Fonds associatifs sans droit de reprise :	0			0
Réserves				0
Report à nouveau	0	11 409	0	11 409
Résultat de l'exercice	11 409	-12 462	11 409	-12 462
Fonds associatifs :				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	11 409	-1 053	11 409	-1 053

- Dettes

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 196 €.

L'échéance des dettes d'exploitation est à moins d'un an

IV – Notes sur le compte de résultat

- Produits

	Exercice N	Exercice N-1
Versements des donateurs		30 000
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		10 000
Total des produits d'exploitation		40 000
Total Produits financiers	0	0
Total Produits exceptionnels	0	0
TOTAL DES PRODUITS	0	40 000

- Charges

	Exercice N	Exercice N-1
Autres services extérieurs	1 232	2 027
Subventions accordées	11 230	26 564
Total des charges d'exploitation	12 462	28 591
Total Charges financières	0	0
Total Charges exceptionnelles	0	0
TOTAL DES CHARGES	12 462	28 591

- Tableau de suivi des dotations

Détail des dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à fin de l'exercice
CLIMA VENETA	3 000	0	3 000	0
HANS GROHE	3 000	0	3 000	0
VM ZINC	3 000	0	3 000	0
DURAVIT	3 000	0	3 000	0
ALDES	3 000	0	3 000	0
CARRIER	3 000	0	3 000	0
DELABIE	3 000	0	3 000	0
SAUTER	3 000	0	3 000	0
ST GOBAIN	3 000	0	3 000	0
CIAT	3 000	0	3 000	0
Total versements des donateurs :	30 000	0	30 000	0

- Tableau de suivi des dépenses

Détail par type de dépenses	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations GUSO	0	3 339
Organisation de festival et concerts	6 180	13 500
Bourse de formation	2 000	2 000
Soutien à des artistes	0	2 000
Autres	3 050	5 725
Honoraires	1 196	1 929
Frais bancaires	36	18
Publications	0	80
Total des dépenses	12 462	28 591

V – Autres informations

- Montant des rémunérations allouées aux dirigeants :

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, au titre de l'exercice.

- Engagements financiers :

Néant

DAVREUX ET ASSOCIES S.A.S

648 chemin de la Bretèque

76230 BOIS GUILLAUME

☎ : +33 (0)2 35 70 77 11

✉ : detasa@davreux.com

EXPERT - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHRISTIAN DAVREUX

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

☎ : +33 (0)6 61 33 06 45

FRANÇOIS DE MASCUREAU

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

☎ : +33 (0)6 62 64 90 33

MECENAT GROUPE BALAS

Fonds de dotation

10-12 rue Pierre Nicolau

93400 SAINT OUEN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros

Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Rouen-Normandie

RCS ROUEN 352 691 216
SIRET : 352 691 216 00035
TVA : FR 85 352 691 216

Aux associés

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.


Christian **DAVREUX**
Commissaire aux Comptes

Fait à BOIS GUILLAUME
Le 23 mai 2012
Le Commissaire aux Comptes
DAVREUX ET ASSOCIES S.A.S.


François de **MASCUREAU**
Commissaire aux Comptes



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01/02/2010

Le 1^{er} février 2010, à 14 heures :

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jean BALAS.
- Monsieur Olivier LEGRAIN.
- Monsieur Bruno JULHIET.

Est également présente :

- Madame Isabelle BALAS, déléguée générale.

Le conseil peut valablement délibérer, tous ses membres étant présents.

Monsieur Jean BALAS préside la séance.

Tel qu'il est rappelé, l'ordre du jour est le suivant :

- bilan de la soirée du 13 janvier 2010 au TCE.
- étude des premiers dossiers soumis au Fonds.

En guise de préliminaires, le président confirme la déclaration de création du Fonds de dotation, daté du 3/12/09, puis en rappelle les objectifs tels que définis dans les statuts. Il informe les administrateurs de ses recherches de confirmation concernant la fiscalité afférente à la loi Aillagon.

Le conseil souligne la réussite et le succès de l'opération « TCE », le président informe le conseil des rapides et nombreuses retombées de l'événement, et des félicitations particulières reçues des partenaires. Cela étant, le président précise que de tels événements (comme le fut également le Bicentenaire de l'Entreprise Balas en 2004) ne pourront être mis en œuvre que conjointement avec le service « Communication » du GB.



BJ propose d'appuyer la réflexion du conseil sur le document de Virginie Seghers « Evaluation du Mécénat comme expression de la RSE » (présenté le 18/01/10 à une convention APM).

IB présente les dossiers proposés :

- le CD annuel « Schubert »
- la « Course du Figaro » avec Charlie Dalin
- l'idée d'EE d'un « foyer d'accueil SDF à énergie positive ».

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

Le conseil souhaite que soient soutenus par priorité :

- des projets culturels d'intérêt général, ainsi concernant la production du CD offert annuellement aux contacts du Groupe Balas, seuls certains éléments pourront être financés par le fonds.
- des projets conformes aux grands sujets sociétaux (solidarité, économie d'énergie, développement du lien social) et aux préoccupations propres au GB (formation).
- des projets permettant une communication en cohérence avec les zones géographiques des activités du GB.
- et surtout, des projets permettant une forte implication du personnel des entreprises du GB.

Par ailleurs, le président informe des actions de formation déjà en place (coordonnées par la DRH du Groupe) et de son souhait de développer une « Ecole Balas ». IB propose de se rapprocher de la « Fondation du BTP » (délégué général JM Giret) qui semble avoir de gros budgets mais pas de bons projets en face !

OL propose une piste de réflexion, le « micro-crédit » et donne en exemple les projets « Sécurité » réalisés par Matéris.

BJ propose de chercher 1 ou 2 « modèles » d'actions de mécénat réalisées par des structures comparables.



Le conseil prend alors les décisions suivantes :

- Une huile sur toile sera acquise pour la couverture du CD « Schubert », montant de l'œuvre 2000€.
- Compte tenu de la typologie des projets définie ce jour, le dossier « voile / course du Figaro » n'est pas retenu.
- Est retenue l'idée de lancer en interne un « appel à projets ».
- Le dossier « foyer d'accueil SDF à énergie positive », bien que jugé disproportionné pour notre structure, peut être étudié. Est convenu de demander à EE un dossier détaillé.

Une prochaine réunion de CA se tiendra au mois de juin, la date reste à fixer.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Un membre du CA



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27/05/2010

Le 27 mai 2010, à 12 heures :

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jean BALAS.
- Monsieur Olivier LEGRAIN.
- Monsieur Bruno JULHIET.

Est également présente :

- Madame Isabelle BALAS, déléguée générale.

Le conseil peut valablement délibérer, tous ses membres étant présents.

Monsieur Jean BALAS préside la séance.

Lecture du procès-verbal de la séance du conseil du 01/02/2010 est donné, celui-ci est approuvé et donc visé, conformément à l'article 6 des statuts.

Tel qu'il est rappelé, l'ordre du jour est le suivant :

- suivi des pistes de travail retenues à la séance précédente du conseil.
- définition de la politique d'investissement et des règles de (re)versements des dons.
- définition du fonctionnement du CA et du rôle du délégué.
- étude de nouveaux dossiers soumis au Fonds.

En introduction, le président réaffirme les motivations internes et externes qui sous-tendent les actions du Fonds, telles que exprimées dans le document de présentation au CODIR du Groupe Balas le 12 mars.

I - Suivi des pistes de travail retenues à la séance précédente du conseil.

IB informe le conseil qu'une collaboration avec la Fondation du BTP, dans le domaine de la formation, ne semble pas possible. Le projet « d'Ecole Balas » sera monté indépendamment du Fonds.



Par ailleurs, pour des raisons internes au Groupe Balas, l'appel à projets auprès des salariés n'est pas encore lancé.

II - Définition de la politique d'investissement et des règles de versements des dons.

En guise de préliminaires,

Le président transmet aux administrateurs les informations relayées par son cabinet conseil en manière fiscale : « les versements effectués au titre du mécénat ne sont pas déductibles pour la détermination du bénéfice imposable. Ils doivent donc être réintégrés extra-comptablement sur le tableau n°2058-A ».

IB rappelle le contenu de la circulaire ministérielle du 22/01/10.

Conformément à l'article 7 des statuts du MGB, le conseil définit la politique d'investissement du fonds comme suit :

1 - Le (re)versement des dons se fera sous forme de dons à des structures de type « association loi 1901 » ou sous forme de bourses à des particuliers à la condition que les projets relèvent d'actions de soutien à la formation, au développement du talent, ou pour des projets de « recherche et développement ».

2 - Ne sont pas définies ce jour des règles de dispersion par catégorie avec limitation par émetteur.

3 - Le conseil ne juge pas utile la rédaction d'un règlement intérieur.

De plus,

Le conseil note qu'un commissaire aux comptes doit être désigné dans les meilleurs délais, conformément à l'article 7 des statuts.

Le président devra convenir avec la déléguée générale du mode opératoire retenu pour l'établissement des règlements lorsqu'une dotation est attribuée.

III - Définition du fonctionnement du CA et du rôle du délégué.

BJ ouvre le débat en proposant au conseil des questionnements réunis dans sa note du 25/05 « Fondation Balas – avant-propos ».



Pour rappel, le fonctionnement du CA, les pouvoirs du président et le rôle du délégué général sont définis aux articles 6, 7, 8 et 9 des statuts. Document diffusé au CA du 1^{er} février 2010.

Sont retenus les principes suivants :

- Le CA se réunira 2 fois par an, pour bilan et nouvelles orientations.
- La sélection des dossiers se fera en amont par IB, OL et BJ. Les dossiers seront présentés à BJ pour validation, au fur et à mesure de leurs avancements. Pour faciliter le travail de la déléguée, la sélection et la validation des dossiers se feront par courriers emails, en dehors des réunions du CA.

IV - Etude de nouveaux dossiers soumis au Fonds.

IB présente les différentes propositions de projet, tous les documents ayant été adressés aux administrateurs en amont à la réunion du CA.

1/ Participation d'IB le 16 juin à un colloque de promotion des fonds de dotation, organisé par le Ministère de la Culture, contact Elyane Robine. Support de présentation « document powerpoint » soumis au conseil.

2/ Le Festival de Valloire, une semaine de musique baroque fin juillet 2010, contact Dominique Longchamp.

3/ Le Festival de Richelieu, une semaine de concerts dont un récital pour Irakly Avaliani, début août 2010, contact Nicolas Boyer.

4/ Juliette Herlin, violoncelliste du concert du 13 janvier au TCE : bourse pour l'achat de son archet.

5/ Association Dièse, cycle « Les Pianissimes », soutien à la programmation de concerts sur Paris, contact Olivier Bouley.

6/ Paul Vialard, Baryton, lauréat du Royal College de Music de Londres : bourse d'études.

7/ L'Armée des Romantiques, organisation de concerts avec récital pour I.Avaliani, contact Alain Salomon (via Tvizetan Todorov).



8/ Samuel Berthod, clarinettiste : bourse pour masterclass.

9/ Actes Sud, coproduction d'un livre/disque pour 2011, contact Anne-Sylvie Bameule (via Nancy Huston).

Le conseil donne son accord pour les dossiers suivants :

- Participation d'IB le 16 juin au colloque organisé par le Ministère de la Culture.
- Le Festival de Valloire, montant du don 1800€.
- Le Festival de Richelieu, montant du don 1000€.
- Juliette Herlin : bourse allouée 2000€.
- Association Dièse, montant du don 6000€.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Un membre du CA



FONDS DE DOTATION MÉCÉNAT GROUPE BALAS

EXERCICE 2009/2010

RAPPORT D'ACTIVITE

Déclaré à la Préfecture de SEINE SAINT DENIS, le 2 décembre 2009 et publié au Journal Officiel le 2 janvier 2010, le Fonds de dotation MECENAT GROUPE BALAS a clôturé son premier exercice social le 31 décembre 2010, en application du dernier alinéa de l'article 4 de nos statuts.

Les exercices suivants correspondront dorénavant à l'année civile.

I. Rappel des objectifs statutaires du Fonds de dotation DU GROUPE BALAS

Le fonds réalisera des actions de soutien à l'émergence et au développement d'acteurs talentueux dans les domaines de la culture, du sport et de l'entreprise. En intervenant comme partenaire principal et de manière décisive dans l'accomplissement des projets, en s'engageant dans la durée, c'est-à-dire en accompagnant les lauréats et leurs projets sur plusieurs années, en favorisant l'initiative et en jouant un rôle de découvreur par le soutien de projets originaux et novateurs, en accordant la priorité à la créativité et au talent.

Ces actions du mécénat s'inscriront dans le respect des valeurs du Groupe : Energie, Respect, Maîtrise, Exigence et Compétence.

Avec comme motivations internes, de fédérer les salariés du Groupe autour de ces valeurs communes, en leur proposant de s'impliquer dans la réalisation de projets innovants et valorisants, en leur proposant de participer, en partenaire responsable, aux mutations de la société.

Et comme motivations externes, d'exprimer les valeurs du Groupe Balas, d'étonner son environnement par la différenciation et la convivialité, de contribuer à l'engagement du développement durable de l'entreprise en proposant une dimension complémentaire : le lien social et culturel.

II. Rappel des principales caractéristiques du Fonds de dotation DU GROUPE BALAS

- Le Fonds a été constitué avec une dotation initiale de 10.000 euros ;
- Sa dotation est consommable ;
- Le Fonds est à la fois redistributeur et opérateur.



Le Fonds, dont le siège social est situé à SAINT OUEN (93400) 10-12 rue Pierre Nicolau, dispose des moyens matériels suffisants pour mettre en œuvre sa mission d'intérêt général. Aucun salarié n'a été à ce jour recruté.

III. Composition du Conseil d'administration

- Monsieur Jean BALAS, Président, exerçant la profession de dirigeant d'entreprise ;
 - Monsieur Olivier LEGRAIN, membre du conseil d'administration, exerçant la profession de dirigeant d'entreprise ;
 - Monsieur Bruno JULHIET, membre du conseil d'administration, retraité ;
- et une déléguée générale, Madame Isabelle BALAS, sans profession.

IV. Rapport d'Activité

Réunions du conseil d'administration

- le 01/02/2010
- le 27/05/2010

Les administrateurs ont participé à la totalité des séances de travail, faisant preuve d'une assiduité sans faille.

Articles publiés dans les media (documents transmis aux administrateurs) :

- 13 janvier / ConcertoNet.com
- mars / Revue Pratique du Froid (n°983)
- mars / Entreprise et Mécénat (Admical)
- 10 juillet / ConcertoNet.com
- 3 septembre / Le Moniteur
- novembre, citation dans le Guide « Mécénat culturel » édité par le Ministère de la Culture
- 6 décembre / ConcertoNet.com

Présentation du Fonds

- le 16 juin, Journée du Mécénat organisée par la DRAC et la CCI (BNF site Richelieu)

Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds :

- organisation d'un concert de musique classique le 13 janvier, au Théâtre des Champs Élysées de Paris
- soutien au Festival de musique de Richelieu (37) événement du 29 juillet au 15 août
- soutien au Festival Baroque de Valloire (73) événement du 3 au 10 août
- acquisition d'une baignoire en bois « collector » du designer Lionel Morgaine
- acquisition d'une huile sur toile de Catherine Geoffray



- soutien à l'Association Dièse pour le cycle « Pianissimes », premier concert le 6 décembre au Conservatoire d'Art Dramatique de Paris.
- bourse d'étude versée à la violoncelliste Juliette Herlin (contribution à l'achat d'un archet)

Les ressources

Notre Fonds a disposé des ressources suivantes :

- 10.000 euros de dotation initiale
- 30.000 euros provenant de dons de nos partenaires : Clima Veneta 3000€ / Hansgrohe 3000€ / Vm Zinc 3000€ / Duravit 3000€ / Aldes 3000€ / Carrier 3000€ / Delabie 3000€ / Sauter 3000€ / St Gobain 3000€ / Ciat 3000€.

Les charges

Notre Fonds a dû faire face aux charges suivantes s'élevant globalement à 28.591,22 euros :

- 8039.29 euros de cachets (dont charges) versés à 7 musiciens.
- 1000 euros / Comité des fêtes de Richelieu, Hôtel de Ville 37120 Richelieu.
- 1800 euros / Association Les Amis du Festival de Valloire », rue de la Traverse 73450 Valloire.
- 2000 euros / Lionel Morgaine, 3 rue Frédéric Passy, 92200 Neuilly.
- 2800 euros / JCC Holding, 20 rue de la Pommeraie, 78310 Coignières.
- 2000 euros / Catherine Geoffroy, 29 rue des Panoyaux, 75020 Paris.
- 2000 euros / Juliette Herlin, 3 rue de l'Abbé Patureau, 75018 Paris.
- 6000 euros / Association Dièse, 204 rue St Martin, 75003 Paris.
- 925 euros / création charte graphique / Alice Balas, 10 place d'Anvers, 75009 Paris.
- 2026.93 euros / honoraires pour constitution et publication du fonds.

Le présent rapport d'activité, que nous soumettons à votre vote, ne contient pas d'autre information.

En effet, au stade de sa toute jeune carrière, le fonds :

- n'a pas fait appel à la générosité publique et n'envisage pas, pour l'instant, de le faire ;
- n'a reçu aucune libéralité ;
- n'a pas été redistributeur de fonds.

Le Président

Les Administrateurs



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 20/06/2011

Le 20 juin 2011, à 9 heures :

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jean BALAS.
- Monsieur Olivier LEGRAIN.
- Monsieur Bruno JULHIET.

Est également présente :

- Madame Isabelle BALAS, déléguée générale.

Le conseil peut valablement délibérer, tous ses membres étant présents.

Monsieur Jean BALAS préside la séance.

Lecture du procès-verbal de la séance du conseil du 27/05/2010 est donné, celui-ci est approuvé et visé.

Tel qu'il est rappelé, l'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- étude de nouveaux dossiers soumis au Fonds.

I - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le président fait un compte rendu de l'activité du fonds de dotation, qui porte tant sur son fonctionnement interne que sur ses rapports avec les tiers, et commente les comptes annuels.

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

Le conseil, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve ces comptes et les opérations traduites par eux ou résumées dans le rapport.



Le conseil donne en conséquence au président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

II - Nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Le montant total des ressources du fonds dépassant 10.000 euros à la fin du premier exercice, le conseil décide de nommer, pour une durée de six exercices :

- la société DAVREUX ET ASSOCIES, ayant son siège social à BOIS GUILLAUME (76230) 648 chemin de la Bretèque, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Antoine CARMENT, exerçant à ROUEN (76000) 7 rue de Blainville, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

III - Validation des nouveaux dossiers soumis au conseil.

En guise de préliminaires,

IB rappelle que la convention signée en octobre 2010 avec l'Association Dièse couvre la saison de concerts « septembre 2010 / juin 2011). Ainsi, les concerts organisés les 7 février et 30 avril relèvent-ils de cette première saison de partenariat.

IB rappelle le contenu des nouveaux dossiers proposés au président :

- 1/ Renouvellement de la convention avec l'Association Dièse pour la saison 2011/2012, avec un avenant, conforme au succès de l'opération : organisation de 4 concerts (au lieu de 3), avec un quota de 30 places (au lieu de 20).
- 2/ Organisation à l'automne, en partenariat avec le label Sonogramme, de 2 récitals de piano d'I. Avaliani au Théâtre du Châtelet.
- 3/ Acquisition d'un visuel, peinture ou tirage photographique, pour la jaquette du prochain CD « Beethoven ».
- 4/ Soutien à Juliette Herlin pour sa participation à des Masterclass de violoncelle.
- 5/ Projet de développement d'un nouveau trombone le « Casimir Alto », en partenariat

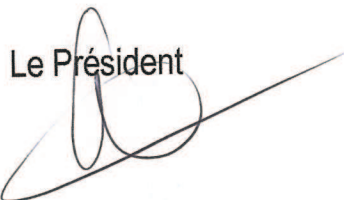


avec le facteur allemand Joseph Gopp (www.josephgopp.de) et le tromboniste compositeur Daniel Casimir (www.daniel-casimir.com).

Le président confirme son accord pour les 4 premiers dossiers et demande plus de précisions en ce qui concerne le projet « Casimir Alto ».

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président


Un membre du CA



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19/04/2012

Le 19 avril 2012, à 16 heures :

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jean BALAS.
- Monsieur Olivier LEGRAIN.
- Monsieur Bruno JULHIET.

Est également présente Madame Isabelle BALAS, déléguée générale.

Le conseil peut valablement délibérer, tous ses membres étant présents.
Monsieur Jean BALAS préside la séance.

Lecture du procès-verbal de la séance du conseil du 20/06/2011 est donné, celui-ci est approuvé et visé.

Tel qu'il est rappelé, l'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- validation des nouveaux projets retenus pour la saison 2011 / 2012,
- présentation des nouveaux dossiers soumis au fonds.

I - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le président fait un compte rendu de l'activité du fonds de dotation, qui porte tant sur son fonctionnement interne que sur ses rapports avec les tiers, et commente les comptes annuels.

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

Le conseil, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve ces comptes et les opérations traduites par eux ou résumées dans le rapport.

Le conseil donne en conséquence au président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.



II - Validation nouveaux Projets Saison 2011 / 2012

En guise de préliminaires,

Isabelle Balas informe les administrateurs que un seul des deux récitals de piano d'Irakly Avaliani au Théâtre du Châtelet, en partenariat avec le label Sonogramme, a été mis en œuvre.

1/ Est validé le projet de développement d'un nouveau trombone le «Casimir Alto», en partenariat avec le facteur allemand Joseph Gopp (www.josephgopp.de) et le tromboniste compositeur Daniel Casimir (www.daniel-casimir.com).

2/ Est validé le projet de soutien à l'événement pluridisciplinaire « Donner du temps au temps », en partenariat avec l'association Art masha, à l'Espace d'Animation des Blancs Manteaux du 21/02/12 au 04/03/12.

III - Présentation de nouveaux dossiers à étudier

1/ Réalisation du prochain disque « décembre 2012 » : enregistrement d'œuvres de jazz créées pour trombone et saxophones, dix musiciens, Daniel Casimir et l'ensemble Squillante, en partenariat avec le label Sonogramme. Le CD sera complété d'un DVD making off de la création du trombone «Casimir Alto».

2/ Etude d'un partenariat avec la Fondation Royaumont, proposition à deux niveaux : devenir membre du Club de mécènes, le Comité Henry Guoin ; être partenaire d'un projet d'insertion avec les écoles de la Plaine St Denis, au travers des formations culturelles.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Un membre du CA



FONDS DE DOTATION MÉCÉNAT GROUPE BALAS

EXERCICE 2011

RAPPORT D'ACTIVITE

Déclaré à la Préfecture de SEINE SAINT DENIS, le 2 décembre 2009 et publié au Journal Officiel le 2 janvier 2010, le Fonds de dotation MECENAT GROUPE BALAS a clôturé son deuxième exercice social le 31 décembre 2011, en application du dernier alinéa de l'article 4 de nos statuts.

I. Rappel des principales caractéristiques du Fonds de dotation DU GROUPE BALAS

- Le Fonds a été constitué avec une dotation initiale de 10.000 euros ;
- Sa dotation est consommable ;
- Le Fonds est à la fois redistributeur et opérateur.

Le Fonds, dont le siège social est situé à SAINT OUEN (93400) 10-12 rue Pierre Nicolau, dispose des moyens matériels suffisants pour mettre en œuvre sa mission d'intérêt général. Aucun salarié n'a été à ce jour recruté.

III. Composition du Conseil d'administration

La composition du CA reste la même, Madame Isabelle BALAS en est la déléguée générale.

IV. Rapport d'Activité

Réunion du conseil d'administration

- le 20/06/2011

Les administrateurs ont participé à la totalité des séances de travail, faisant preuve d'une assiduité sans faille.

Articles publiés dans les media (documents transmis aux administrateurs) :

- 19 février / ConcertoNet.com
- 29 octobre / Radio Fréquence Protestante, I.Avaliani invité de l'émission « l'Heure Musicale ».

Présentation du Fonds

- le 6 octobre, Soirée « Musiques et patrimoines » au Théâtre Impérial de Compiègne.



Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds :

- soutien à l'Association Dièse pour le cycle de concerts « Pianissimes »
 - 7 février / concert classique au Conservatoire d'Art Dramatique, Paris.
 - 30 avril / concert classique au Conservatoire d'Art Dramatique, Paris.
 - 10 octobre / concert classique au Théâtre de l'Athénée, Paris.
 - 20 décembre / concert classique au Conservatoire d'Art Dramatique, Paris.
- organisation d'un concert de musique classique le 2 décembre, au Théâtre du Châtelet, Paris.
- acquisition d'un tirage photo d'Alice Balas, pour la jaquette du CD Beethoven.
- bourse d'étude versée à la violoncelliste Juliette Herlin (participation à des Masterclass en Allemagne, en août)

Les ressources

Notre Fonds a disposé des ressources suivantes :

- 11 409 euros de report à nouveau exercice 2010.

Les charges

Notre Fonds a dû faire face aux charges suivantes s'élevant globalement à 12 462 euros :

- 2000 euros / Juliette Herlin, 3 rue de l'Abbé Patureau, 75018 Paris.
- 6180 euros / Association Dièse, 204 rue St Martin, 75003 Paris.
- 1000 euros / création d'un visuel photographique / Alice Balas, 10 place d'Anvers, 75009 Paris.
- 2050 euros / réalisation d'une captation vidéo / Sébastien Brochot, 73 boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris
- 1196 euros / honoraires pour constitution et publication du fonds.
- 36 euros / frais bancaires

Le présent rapport d'activité, que nous soumettons à votre vote, ne contient pas d'autre information.

En effet, au stade de sa toute jeune carrière, le fonds :

- n'a pas fait appel à la générosité publique et n'envisage pas, pour l'instant, de le faire ;
- n'a reçu aucune libéralité ;
- n'a pas été redistributeur de fonds.

Le Président

Les Administrateurs